



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-200069029-20221220-2022-386x-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2023

Affichage : 21/10/2022

Tigny-Noyelle, le 16 janvier 2023

Certificat d'affichage

**Délibération du conseil communautaire n° 2022-386 en date du 20 décembre 2022 portant
approbation de la modification de droit commun du PLUi Sud Opalien**

M Bruno DELENCLOS, Maire de la commune de TIGNY-NOYELLE,

Certifie avoir fait afficher la délibération du conseil communautaire de la CA2BM n°2022-386 du 20 décembre 2022 approuvant la modification du PLUi Sud Opalien à compter du 16 Janvier 2023 et ce pendant une durée d'un mois **en la forme habituelle et aux lieux accoutumés.**

Pour faire valoir ce que de droit.